



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
MAIRIE de DINGSHEIM
- 67370 -

Procès-verbal du 3 avril 2023 à 19h30

Ordre du jour et liste des délibérations adoptées :

Point à l'ordre du jour	Délibération N°	Matière de l'acte	Titre	Vote
3	5	BUDGETAIRE	<u>compte administratif 2022</u>	Votants : 13 (maire sorti) POUR : 13 , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
3	6	BUDGETAIRE	compte de gestion 2022	Votants : 14 POUR : 14 , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
3	7	BUDGETAIRE	affectation du résultat 2022	Votants : 14 POUR : 14 , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
3	8	BUDGETAIRE	fongibilité des crédits liés à la M57	Votants : 14 POUR : 14 , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
3	9	BUDGETAIRE	budget primitif 2023	Votants : 14 POUR : 14 , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
3	10	BUDGETAIRE	fixation des taux des 3 taxes communales 2023	Votants : 14 POUR : 14 , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
4	11	Aménagement du Territoire	Réaménagement foncier – constitution de réserves foncières	Votants : 14 POUR : 14 , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
5	12	Autre domaine de compétence des départements	Contrat territoires 2022-2025 proposé par la Collectivité Européenne d'Alsace	Votants : 14 POUR : 14 , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

Procès-verbal du 3 avril 2023 à 19h30

Sous la présidence du Maire, Gaston Burger

Secrétaire de séance : Brice Schobel, conseiller municipal délégué

Membres présents : 13

Gaston Burger, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Christian Biller, Brice Schobel, Benoît Haettinger, Fabrice Lutz, Laetitia Johner, Fabienne Breyel, Joseph Arena, Gisèle Berbach, Geneviève Botzong, Geoffrey Diebold

Absents avec procuration : 1 - Dominique Reinbolt donne procuration à Geoffrey Diebold

Absente : Audrey Bauer

Nombre de votants : 14

1. Désignation du secrétaire de séance

Brice Schobel est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération adoptée - Votants : 14

POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Délibération adoptée - Votants : 14

POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

3. Point budgétaire

a. compte administratif 2022

Le conseil municipal, après que le maire ait passé la direction de séance à Joseph Arenas, 1^{er} adjoint au maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses :	594 821,10 €	
Recettes :	904 845,43 €	
Résultat net de l'exercice : excédent	+ 310 024,33 €	
INVESTISSEMENT :		
Dépenses :		660 274,98 €
Recettes :		336 319,92 €
Résultat net de l'exercice : déficit		- 323 955,06 €
Résultat exercice 2022		- 13 930,73 €

Délibération adoptée - Votants : 13 (maire ayant quitté la salle)

POUR : 13, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

b. compte de gestion 2022

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part.

Délibération adoptée - Votants : 14

POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

c. affectation du résultat 2022

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide d'affecter les résultats de 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2022

Résultat de l'exercice :	+ 310 024,33 €
Résultats antérieurs reportés :	+ 1 016 516,14 €
Résultat à affecter :	+ 1 326 540,47 €

Résultat d'investissement 2022 :

Résultat de l'exercice :	- (-) 323 955,06 €
Résultats antérieurs reportés :	(-) 110 128,24 €
Résultat à affecter :	(-) 434 083,30 €

Résultats cumulés (fonctionnement + investissement) à affecter au 31/12/2021 : 892 457,17 €

Affectation au BP 2022 :

Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001) :	(-) 434 083,30 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	0 €
Affectation en réserve en investissement (R1068) :	(+) 434 803,30 €
Report en fonctionnement (R002) :	(+) 892 457,17 €

Délibération adoptée - Votants : 14
POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

d. fongibilité des crédits liés à la M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Délibération adoptée - Votants : 14
POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

e. budget primitif 2023

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1.800.000 Euros

Recettes : 1.800.000 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 1.685.000 Euros

Recettes : 1.685.000 Euros

Total dépenses : 3.485.000 Euros

Total recettes : 3.485.000 Euros

Délibération adoptée - Votants : 14
POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

f. fixation des subventions

Le total des subventions prévues aux diverses associations est de 31 347€

g. fixation des taux des 3 taxes communales 2023 (TFB,TFNB et TH des résidences secondaires)

Le maire propose de maintenir les taux d'imposition des 3 taxes pour 2023 et de les porter à :

- ✂ TFPB : 31,28%
- ✂ TFPNB : 51.74%
- ✂ TH(RS) : 15,51% ⁽¹⁾
- ✂ CFE : ./.

¹ taux de 2019

Délibération adoptée - Votants : 14
POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

4. Réaménagement foncier – constitution de réserves foncières

Le maire présente le réaménagement foncier dont l'objectif est d'améliorer l'exploitation des parcelles tout en minimisant l'impact des terres agricoles mises à disposition du GCO. La commune a pu récupérer des terrains affectés aux chemins communaux en les cumulant avec les réserves foncières. Ces apports ne constituant pas une masse suffisante pour l'assiette de ces aménagements et équipements, le conseil municipal de DINGSHEIM demande à la commission intercommunale d'aménagement foncier de STUTZHEIM-OFFENHEIM, DINGSHEIM, GRIESHEIM-SOUFFEL et HURTIGHEIM de prendre la décision de prélever le complément nécessaire, moyennant indemnisation des propriétaires et des locataires à la charge du futur maître d'ouvrage des aménagements et équipements, sur les terrains inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental étant entendu que ce prélèvement ne pourra dépasser 2 % de la superficie comprise à l'intérieur du périmètre.

Délibération adoptée - Votants : 14
POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

5. Contrat territoires 2022-2025 proposé par la Collectivité Européenne d'Alsace

La CEA prévoit une enveloppe de subvention d'un plafond de 100 000 € (pouvant être modulé en trois projets) pour la 2^{ème} partie du mandat (trois années à venir), sous réserve que la commune adhère au contrat. Peuvent notamment être financés avec ces subventions des projets de voirie et environnementaux.

Délibération adoptée - Votants : 14
POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

6. Lancement de consultation des entreprises pour la rénovation thermique du presbytère

Les consultations des entreprises vont être lancées pour la rénovation thermique du bâtiment du presbytère. Une subvention (SDIL) a été obtenue et un acompte a déjà été versé. L'isolation se fera par l'extérieur avec changement des fenêtres et portes du rez-de-chaussée et le renouvellement des trois chaudières (rdc + logements communaux à l'étage).

Décision adoptée - Votants : 14
POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

7. Organisation de l'inauguration du « Parc d'agrément du Musaubach »

La date de l'inauguration coïncidera avec l'ouverture au public du parc fixée au 17 juin 2023. Le secrétariat du sous-préfet a confirmé la disponibilité de ce dernier à cette date. Les sénateurs, le président de la communauté de communes du Kochersberg, le conseiller départemental et les maires du secteur seront également invités à l'inauguration.

Différentes animations musicales (en lien avec la fête de la musique) et sportives sont prévues et dont les contours restent encore à préciser. Plusieurs projets sont à l'étude dont :

- Une animation autour de l'environnement (Fabrice Lutz se propose de voir avec l'éco-jardinier de la Cocoko)
- Marcel Fritsch se propose de contacter le SDEA pour une animation sur l'eau.
- Gisèle Berbach se propose de solliciter Bernard SCHNEIDER pour animation sur abeilles et arbres fruitiers
- Brice Schobel de propose de voir avec la LPO pour animation faune et flore
- Animations sportives par les associations locales (Tennis, Judo, ludothèque ...)

Il est également proposé de solliciter les associations pour voir si elles pourraient prendre en charge la gestion de la partie restauration/buvette. Une rencontre va être organisée prochainement avec les associations pour leur présenter le projet de l'inauguration.

8. Compte rendu des commissions :

☞ **Communication**

- Une association à vocation d'animation locale est en cours de création. Elle a déjà listé plusieurs projets d'animation : vente du livre sur Dingsheim, inauguration et animation du parc, Halloween, fête des Lumières, Marché de Noël, Carnaval...
- Le devis du livre d'histoire de Dingsheim s'élève à 17 500€ pour une impression de 500 exemplaires.
- La communication sera faite sur la commune et plus largement sur le territoire de la Cocoko. Une souscription sera organisée par le biais de la nouvelle association locale.

☞ **Cadre de vie, solidarité**

- Dimanche 9 avril, la chasse aux œufs sera organisée dans la cour de l'école à 11h. Ouverture des portes à 11h30 pour les enfants de moins de 6 ans.
- Le projet de relancer la tradition des crécelles est en cours. Plusieurs enfants seraient partants.
- L'atelier « conduite » (une journée pour les seniors) sera organisé courant mai-juin. 9 personnes (sur 12) sont déjà inscrites.

☞ **Urbanisme et économie**

Plusieurs dossiers ont été déposés, dont celui de l'agrandissement du Périscolaire par la communauté de communes.

☞ **Voirie**

- Le projet d'écluse rue de Mittelhausbergen/rue du Charron sera réalisé courant mai/juin. L'expérimentation sera en place pour 3 mois. Un bilan sera réalisé à l'issue de cette période.
- Le projet de remaniement du sens de circulation dans les rues du Stade et Kobler va être concerté avec les riverains courant mai.
- Des travaux de voirie (pose d'enrobé) vont être réalisés rue Principale, du virage de l'entrée du village à la rue de Stutzheim les 25 et 26 avril 2023.

☞ **Citoyenneté, jeunesse et environnement**

- Un nouveau nom pour le parc d'agrément est proposé au conseil municipal à savoir : **Promenade « Les berges du Musaubach ».**

Décision adoptée - Votants : 14
POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

Une réflexion est en cours pour la rédaction d'un panneau qui serait situé à l'entrée de la promenade pour y rappeler les règles d'usage. Le règlement sera écrits sous la forme de « règles de bonnes conduites et les interdits ».

9. Compte rendu du SIVOM et de la communauté de communes

↳ **Sivom :**

- La réunion budgétaire du SIVOM aura lieu demain soir. Un financement d'environ 828 000 € sera demandé aux trois communes qui se répartira en 350 000€ d'administration générale et 400 000 € en frais de personnels.

↳ **Communauté de communes**

- Le conseil communautaire a adopté le budget communautaire. Dans la grandes lignes environs 12 millions d'euros seront consacrés au fonctionnement et 12 millions d'euros à l'investissement. Les principaux investissements concernent les CLSH et les pistes cyclables.
- De nouveaux membres du conseil communautaire des jeunes ont été installés. Une jeune de Dingsheim en est membre.

10. Divers

↳ **Retour sur les interventions de la gendarmerie à Dingsheim (2021/2022)**

- Sécurité routière : le nombre total d'infractions a augmenté eau cours de l'année dernière.
- Les gendarmes remarquent une hausse des violences intra-familiales.
- Délinquance : baisse des cambriolages.
- La gendarmerie a été présente 362 h sur le territoire de la commune en 2022

↳ **Agenda**

- dimanche 9 avril 2023 : chasse aux œufs :
- 2mai 2023 : conseil municipal
- 5 juin 2023 : conseil municipal
- Repas entre élus de Dingsheim/Griesheim : vendredi 30 juin 2023 à la Grange

Séance close à 21 h 40.

Ont signé le présent procès-verbal :

Le président de séance : Gaston BURGER <i>Maire</i>	Le secrétaire de séance : Brice Schobel <i>Conseiller municipal délégué</i>